



PROGRAMME INTERCANTONAL ARC JURASSIEN 2024 -2027

DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA POLITIQUE RÉGIONALE

VERSION DU 13 FEVRIER 2024¹

arcjurassien.ch

Rue de la paix 13

2300 La Chaux-de-Fonds

032 889 76 00

info@arcjurassien.ch

www.arcjurassien.ch

¹ Cette version destinée aux porteurs de projets a été simplifiée par rapport à la version validée par le SECO. Cette dernière peut être consultée dans son intégralité sur le site d'arcjurassien.ch.

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. Introduction..... | 3 |
| 2. Analyses territoriale et de la mise en œuvre du PMO Arc jurassien..... | 4 |
| 3. Priorités et objectifs du programme | 6 |
| a. Objectif 1 : Favoriser le développement régional coordonné de l'Arc jurassien..... | 6 |
| b. Objectif 2 : Soutenir la création de valeur ajoutée à travers les systèmes industriels de l'Arc jurassien | 10 |
| c. Objectif 3 : Soutenir le développement d'un système touristique intégré..... | 13 |
| d. Management régional NPR | 17 |
| 4. Modalités de soutien et de mise en œuvre des projets..... | 18 |
| a. Sélection des projets | 18 |
| b. Nature des financements accordés..... | 18 |
| c. Déposer une demande d'aide financière | 18 |
| d. Processus d'instruction | 19 |
| e. Devoir d'information et de communication..... | 19 |
| f. Éligibilité des dépenses | 20 |
| g. Modalités de versement des aides financières..... | 20 |

Photos couverture (gauche à droite) : La Plage des Six Pompes, La Chaux-de-Fonds ©Aline Henchoz ; Barque de Tariche, Doubs, TalentisLAB ; Switzerland Innovation Park Bienne, InnovationTour.

1. Introduction

Le lancement en 2012 du Programme intercantonal de Mise en Œuvre de la politique régionale (PMO) Arc jurassien a permis aux cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud de se doter d'un cadre financier pour soutenir la structuration et la compétitivité des domaines de l'industrie et du tourisme. Les périodes de mise en œuvre successives (2012-2015, 2016-2019 et 2020-2023) ont permis de favoriser l'émergence de projets innovants, collaboratifs et structurants, à même de répondre aux enjeux communs de cet espace économique et fonctionnel. Ces projets s'inscrivent dans les champs de promotion de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) :

- Promouvoir le transfert de connaissances et le soutien à l'innovation pour les PME ;
- Promouvoir la qualification de la main-d'œuvre régionale ainsi que des acteurs ;
- Faire progresser la mise en réseau entrepreneuriale et la coopération ;
- Prolonger les chaînes de création de valeur et combler les lacunes.

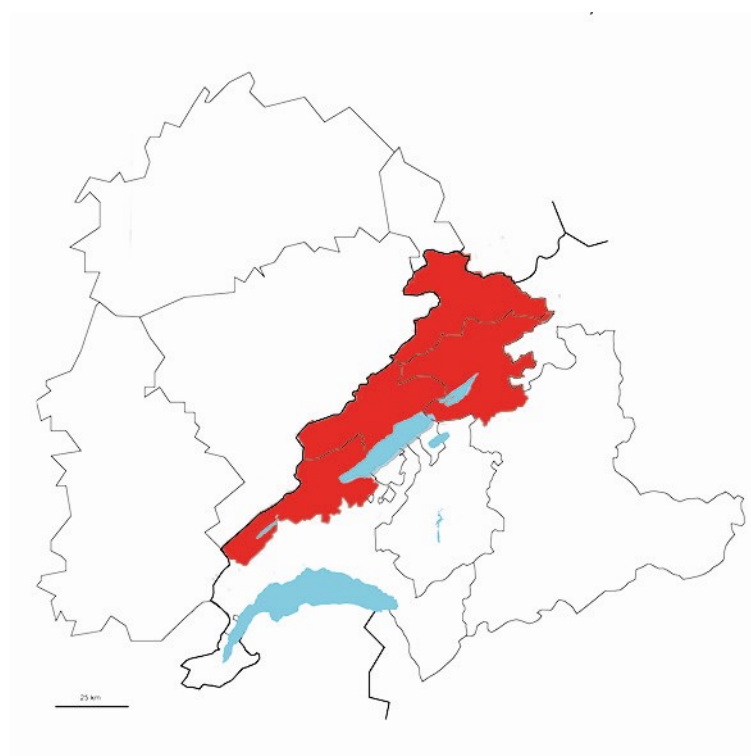


Figure 1 : Périmètre du PMO Arc jurassien 2024-2027

Le PMO Arc jurassien couvre le Jura bernois, Bienne-Seeland, le Jura-Nord vaudois et l'entier des cantons du Jura et de Neuchâtel. La mise en œuvre opérationnelle du programme est assurée par l'association intercantonale arcjurassien.ch.

Les objectifs du PMO Arc jurassien 2024-2027 s'inscrivent dans le prolongement des périodes précédentes avec le soutien des secteurs « tourisme » et « industrie ». Le champ d'action de la NPR s'étant élargi, il est désormais possible de soutenir également des projets de développement de l'économie dite locale en sus des activités exportatrices.

2. Analyses territoriale et de la mise en œuvre du PMO Arc jurassien

La matrice AFOM du développement économique régional de l'Arc jurassien ci-après est une agrégation des différentes études et rapports conduits depuis 1996 à l'échelle intercantonale :

| Atouts | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relations historiques avec habitudes de coopération au niveau politique et institutionnel ▪ Plateformes intercantionales déjà existantes ▪ Tissu industriel à forte valeur ajoutée avec un savoir-faire technologique autour de la précision (horlogerie et microtechnique) ▪ Écosystème propice à l'innovation avec instituts de recherche et de formation bien dotés et en phase avec les besoins de l'industrie ▪ Une proportion élevée de diplômés issus de hautes écoles et des centres de formation d'un excellent niveau ▪ Une frontière permettant un flux de main d'œuvre ▪ Tissu artisanal riche et une grande diversité de ressources ▪ Cadre de vie harmonieux, prospère et équilibré propice à une économie résidentielle et présentielle ▪ Des lieux de détente pour les citadins et des sites de résidence attractifs ▪ Patrimoine culturel, naturel et industriel propice à une activité touristique verte et 4 saisons ▪ Villes et villages avec des potentiels spécifiques à valoriser ▪ Une identité touristique toujours plus marquée de Jura & trois-Lacs | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire institutionnellement fragmenté ▪ Faiblesse des infrastructures routières et ferroviaires et absence de connexion longitudinale ▪ Faiblesse des collaborations entre acteurs économiques. ▪ Sous-exploitation des potentiels de synergies (notamment mise en commun des ressources et des équipements) / méconnaissance réciproque des acteurs / tissu économique très concurrentiel ▪ Manque de main d'œuvre qualifiée sur le territoire en adéquation avec les besoins de l'économie régionale ▪ Dépendance auprès de la main d'œuvre frontalière ▪ Fuite des revenus de l'économie productive ▪ Faible attractivité résidentielle, économique et touristique ▪ Sous-représentation des activités les plus génératrices de croissance dans les prestations de services ▪ Disparition progressive de l'offre locale de produits et services ▪ Intensité urbaine et cohérence interne insuffisante (masse critique) pour se positionner vis-à-vis notamment des centres urbains voisins ▪ Manque d'identification et déficit dans l'offre touristique |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaboration à l'échelle des espaces fonctionnels pour insuffler une dynamique positive ▪ Potentiel industriel et technologique permettant des transferts de savoirs et l'émergence d'innovations ▪ Potentiel dans l'innovation digitale ▪ Captation de revenus autour de l'économie présentielle grâce à une meilleure représentation des activités les plus génératrices de croissance dans les prestations de services ▪ Ressources naturelles, industrielles et culturelles permettant une diversification de l'offre touristique et une meilleure attractivité résidentielle | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte sensibilité à la conjoncture mondiale et à l'évolution de la politique monétaire ▪ Intérêts cantonaux divergents ; faible capacité financière des cantons ▪ Concurrence intercantonale, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur ▪ Grandes disparités régionales ▪ Forte attractivité des centres urbains extérieurs à l'Arc jurassien, qui questionne son unité fonctionnelle ▪ Accentuation de la pénurie de main d'œuvre qualifiée ▪ Risques de tensions sur le territoire transfrontalier impactant le vivre-ensemble |

Figure 2 : Matrice AFOM du développement régional de l'Arc jurassien

Une forte intensité industrielle

L'Arc jurassien constitue une niche économique grâce à l'industrie horlogère et de précision, secteurs industriels parmi ceux générant la plus forte valeur ajoutée de Suisse. La concentration des emplois sur ces secteurs est élevée. La conjoncture économique régionale et le marché de l'emploi sont ainsi fortement dépendants de ces industries exportatrices et par voie de conséquence de la conjoncture internationale.

L'Arc jurassien est l'une des seules régions suisses encore hautement industrialisée avec un secteur secondaire dominant. Il se démarque ainsi des régions qui l'entoure, à forte dominante tertiaire. Le tissu industriel, moteur économique de l'Arc jurassien, est composé principalement de PME caractérisées par leur dynamisme et leur capacité d'innovation à forte valeur ajoutée. La présence de nombreux acteurs de l'innovation et de la formation (centres de compétence, institutions de recherche) constitue un environnement favorable au transfert de savoir auprès des industries et au renforcement de la compétitivité de la région.

Une pénurie de main d'œuvre

L'Arc jurassien fait face au problème de la pénurie de main d'œuvre qualifiée au regard des besoins du marché de l'emploi de l'industrie. Le manque d'attrait des métiers techniques auprès des jeunes, une croissance démographique modérée ainsi qu'une forte concurrence des centres urbains en terme d'attractivité sont des explications entraînant une insuffisance chronique de la main d'œuvre qualifiée. L'industrie se retrouve face à une certaine dépendance de la main d'œuvre frontalière ainsi qu'étrangère. L'offre de formation doit ainsi être plus en phase avec les besoins des entreprises. La mise en place de mesures de formation et d'attractivité en adéquation avec le marché de l'emploi doit permettre aux entreprises de trouver une main d'œuvre qualifiée sur le territoire local et régional.

Une économie locale faible

Malgré une intense activité industrielle, l'Arc jurassien peine à capter des revenus sur son territoire. Ceci est principalement dû à la faiblesse de son secteur tertiaire. Cette situation rend la région d'autant plus dépendante à la conjoncture économique internationale. L'enjeu pour le territoire est d'assurer la captation des revenus et de développer des activités économiques dont l'orientation de marché est locale et régionale. Il est dès lors nécessaire de diversifier les activités économiques de l'Arc jurassien en matière d'orientation de marché.

Un potentiel touristique

L'Arc jurassien se caractérise par les crêtes du massif du Jura et des sites naturels d'exception tel que le Creux du Van, l'étang de la Gruère ou encore la région des Trois-Lacs notamment. Les paysages présentent un grand potentiel pour le développement du secteur touristique et également l'attractivité résidentielle. Les démarches visant à promouvoir de manière commune et coordonnée le massif du Jura comme destination touristique, mais également comme lieu de vie, de travail et d'innovation sont essentielles pour favoriser l'attractivité de la région.

Un caractère transfrontalier

L'Arc jurassien partage 230 kilomètres de frontière avec la France, ce qui induit des enjeux spécifiques en termes de développement économique liés notamment à l'emploi, la mobilité et la consommation. La région possède un bassin de vie et d'emploi qui dépasse les frontières nationales et nécessite des échanges transfrontaliers entre les institutions et les différents acteurs du territoire.

3. Priorités et objectifs du programme

| Présentation synthétique des objectifs du PMO Arc jurassien 2024-2027 | |
|---|---|
| 1. Favoriser le développement régional coordonné de l'Arc jurassien | 1.1 Diffuser les bonnes pratiques et favoriser l'émergence de projets innovants par l'animation du territoire |
| | 1.2 Dynamiser les filières de l'économie régionale et décloisonner les secteurs économiques par l'expérimentation |
| 2. Soutenir la création de valeur ajoutée à travers les systèmes industriels de l'Arc jurassien | 2.1 Soutenir des démarches en faveur de l'installation et du maintien du personnel qualifié |
| | 2.2 Soutenir l'émergence et la (re-) localisation de filières porteuses (entre artisanat et industrie) |
| 3. Soutenir le développement d'un système touristique intégré | 3.1 Développement des compétences des prestataires touristiques |
| | 3.2 Soutenir la transformation digitale et développer la visibilité de l'offre touristique de l'Arc jurassien |
| 4. Management régional | |

Figure 3 : Priorités et objectifs du PMO Arc jurassien 2024-2027

a. Objectif 1 : Favoriser le développement régional coordonné de l'Arc jurassien

Cet objectif transversal a pour ambition de renforcer l'animation territoriale de l'Arc jurassien et d'offrir un espace d'expérimentation propice à l'émergence de projets générateurs de valeur ajoutée régionale. L'objectif 1 entend également apporter une réponse concrète aux faiblesses décelées lors de la mise en œuvre du PMO Arc jurassien 2020-2023. Il s'agit de faire face à la difficulté constatée concernant l'émergence de projets intercantonaux et stimuler l'impulsion de projets sur l'espace fonctionnel de l'Arc jurassien.

Il doit également être vu comme une réaction à l'évolution NPR, qui entend désormais soutenir l'économie locale, et à la Vision stratégique 2040² dont il constitue un effort de concrétisation initiatives locales conduites au sein des différents espaces fonctionnels qui sous-tendent l'Arc jurassien et qui représentent un terreau favorable au développement régional. Dans cette perspective, une meilleure coordination des acteurs régionaux et des initiatives locales est un levier d'action qu'il est important de renforcer. Il s'agira (1) d'appuyer les circuits courts et d'intensifier les interactions économiques locales, (2) de valoriser les ressources locales par l'innovation, (3) de partager les expériences et les bonnes pratiques pour accroître leur visibilité et (4) de susciter un effet d'entraînement à même de faire exister le territoire de l'Arc jurassien.

² [Vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040](#)

- i. *Objectif 1.1 : Diffuser les bonnes pratiques et favoriser l'émergence de projets innovants par l'animation du territoire*

Éléments stratégiques

Une animation du territoire est nécessaire en vue de renforcer la coopération et la coordination entre les écosystèmes régionaux existants. En créant des synergies et en partageant les bonnes pratiques, l'objectif est de saisir de nouvelles opportunités économiques. Les idées novatrices pourront ainsi être diffusées au-delà des frontières cantonales afin de renforcer leur potentiel d'émulation. Il s'agit également de favoriser la captation de revenus en augmentant l'effet multiplicateur régional de la valeur ajoutée créée par les activités exportatrices. Le décloisonnement des activités économiques locales avec les activités productives destinées à l'exportation permettra ainsi de développer une économie diversifiée et résiliente.

Actions à soutenir

Ce sous-objectif consiste à doter l'Arc jurassien de capacités d'animation territoriale qui compléteront l'action du management régional NPR. En concertation avec les acteurs régionaux, son but sera de (1) promouvoir les bonnes pratiques et favoriser l'interconnaissance entre les acteurs du territoire et les partenaires institutionnels. L'animation de commissions thématiques supracantonales, l'organisation d'événements publics (invitation d'acteurs ciblés, communication) ainsi que la réalisation et diffusion de matériel d'information (manuels, guides) sont des actions envisagées pour favoriser le partage de bonnes pratiques.

L'animation territoriale doit aussi permettre de (2) déceler les potentiels et identifier les idées pertinentes de projets à étendre à l'échelle intercantonale (concerne plutôt le tourisme et l'industrie) et à répliquer localement (concerne plutôt l'économie présentielle et résidentielle). L'organisation de séances de travail pour creuser les pistes envisagées est comprise dans l'animation territoriale. Les actions seront concertées avec les acteurs thématiques déjà en place tels que TalentsLab ou platinn.

Enfin, l'animation territoriale a également vocation à (3) accompagner l'impulsion. Elle identifie les parties prenantes clés et favorise les mises en relation en vue de développer des idées de projets intercantonaux, notamment en lien avec l'économie locale. Pour les secteurs de l'industrie et du tourisme, l'animation territoriale orientera les acteurs vers les services de coaching compétents (en principe platinn pour les projets industriels et TalentsLAB pour les projets touristiques) ou les instruments de soutien financier appropriés.

Groupe cible

Le groupe cible est composé des acteurs régionaux (RVAJ, ADAEV, ADNV, JbB, Objectif:ne, J3L, TalentsLab, FAJI, ARCM, associations faitières, platinn...) et institutionnels (communes et cantons) et, à terme, les effets attendus doivent toucher les acteurs économiques (PME industrielles, prestataires touristiques, prestataires de services, ...)

Effets attendus

Le groupe cible développe un réseau de facilitateurs de relations intercantionales pour identifier de nouveaux modèles d'affaires et des opportunités économiques. Les synergies entre les secteurs industriels et touristiques avec l'économie locale sont renforcées, tout comme les liens entre les partenaires institutionnels et privés de l'Arc jurassien. Finalement, l'identité de l'Arc jurassien est promue et son rayonnement augmente l'attractivité du territoire en tant que lieu de vie, de travail et d'innovation.

- ii. *Objectif 1.2 : Dynamiser les filières de l'économie régionale et décloisonner les secteurs économiques par l'expérimentation*

Éléments stratégiques

L'Arc jurassien est un territoire fonctionnel fragmenté institutionnellement et composé de plusieurs sous-espaces. L'émergence de projets issus du terrain est dès lors difficile à l'échelle intercantonale. Les actions soutenues ici consistent à favoriser l'interaction entre les sous-espaces fonctionnels et leurs acteurs afin d'explorer de nouvelles pistes de collaboration et la faisabilité de projets plus ambitieux identifiés sous l'objectif 1.2 notamment. Il s'agit d'une étape préalable essentielle dans la chaîne d'innovation, tant technologique que sociale. Cet objectif a donc une double finalité : améliorer la compétitivité des entreprises et des prestataires touristiques d'une part ; renforcer l'attractivité de l'Arc jurassien en tant qu'espace de vie et économique grâce à une économie locale dynamique.

Actions à soutenir

Ce sous-objectif vise à soutenir des expérimentations régionales innovantes et collaboratives qui présentent un potentiel de déploiement ou de réplication à l'échelle de l'Arc jurassien. Il s'agit de soutenir de manière simplifiée des actions d'impulsion, de courte-durée et peu onéreuses afin de réduire le temps d'instruction et favoriser la dynamique d'innovation. Cette étape préalable devrait favoriser le déploiement de projets plus ambitieux issus du terrain

Le sous-objectif soutient (1) des actions d'impulsion comme la réalisation d'études de faisabilité ou de dimensionnement, la mise en œuvre d'actions-pilotes pour développer des processus, des chaînes de valeurs, des modèles économiques ou des services et des produits. Il soutient également (2) des structurations de réseaux entre acteurs régionaux par le développement de plateformes d'échanges et d'actions de mise en réseau.

Groupe cible

Le groupe cible est composé des acteurs régionaux (RVAJ, ADAEV, ADN, JbB, Objectif:ne, J3L, TalentisLab, FAJI, ARCM, associations faitières, platin...), des acteurs économiques (PME industrielles, prestataires touristiques, prestataires de services, ...) et des acteurs institutionnels (cantons et communes).

Effets attendus

L'opportunité de développement de projets à l'échelle intercantonale est confirmée et des actions expérimentales sont ainsi traduites en projets intercantonaux ambitieux en vue d'améliorer la compétitivité interrégionale. Les synergies entre les secteurs industriels et touristiques avec l'économie locale sont développées, ce qui renforce la captation des dépenses et développe les circuits-courts. L'identité de l'Arc jurassien est promue et renforce ainsi son attractivité en tant que lieu de vie, de travail et d'innovation.

Contribution au développement durable – Objectif 1

L'objectif 1 vise à promouvoir, entre autres, la collaboration partenariale dans l'Arc jurassien et l'implication d'acteurs régionaux provenant de différents secteurs. Le caractère inclusif de cet objectif 1 contribue directement au volet égalité des chances et cohésion sociale de la durabilité. Les actions soutenues par le PMO Arc jurassien 2024-2027 contribuant à la promotion des collaborations sont mesurées à travers l'indicateur DU8 du modèle d'efficacité.

Modèle d'efficacité - Objectif 1 : Favoriser le développement régional coordonné de l'Arc jurassien

| Que faire pour y parvenir? | Comment identifier le résultat? | Que changer dans les groupes cibles pour y parvenir? | Comment identifier le changement? | Quel est l'impact souhaité? | Comment identifier l'effet? |
|--|--|--|---|---|---|
| Prestations / produits (output) | Indicateur | Effets sur les groupes cibles (outcome) | Indicateur | Conséquences dans les zones (impact) | Indicateur |
| A1: Diffuser les bonnes pratiques et favoriser l'émergence de projets innovants par l'animation du territoire | | | | | |
| Des échanges de bonnes pratiques pour les acteurs régionaux et les entreprises sont organisés | Nombre d'actions d'échanges de bonnes pratiques organisées / Nombre d'acteurs régionaux et d'entreprises participants Actions d'échanges de bonnes pratiques ☉ 12 | EL 1 (reconnaître les opportunités) : Les acteurs régionaux reconnaissent les opportunités de l'économie locale et identifient de nouveaux modèles | Nombre de nouvelles opportunités identifiées Nouvelles opportunités ☉ 8 | Maintien / création d'emplois dans les | Évolution de l'emploi régional. Source : |
| | Acteurs régionaux et d'entreprises participants ☉ 144 | DU 8 (promouvoir la collaboration) : Les acteurs régionaux de différentes thématiques et régions réalisent davantage de projets en collaboration partenariale (Indicateur commun à l'objectif 1.1 et 1.2) | Nombre de partenariats de plus de trois parties issues de thématiques et/ou de régions différentes accompagnés Partenariats de plus de trois parties ☉ 6 | l'occupation décentralisée du territoire est encouragée. | Évolution de la population régionale et de l'emploi. Source : Atlas statistique de la Suisse. |
| | | | | La compétitivité de la région a augmenté. | Classement régional du PIB. Source, par ex. indicateur de compétitivité cantonal de l'UBS. |
| | | | | La valeur ajoutée de la région a augmenté | Valeur ajoutée brute de la région. Source : Indicateur Structure par branches selon l'OFS |
| A2: Dynamiser les filières de l'économie régionale et décloisonner les secteurs économiques par l'expérimentation | | | | | |
| Des acteurs régionaux et entreprises participent à des expérimentations innovantes et collaboratives | Nombre d'expérimentations innovantes et collaboratives / Nombre d'acteurs régionaux et d'entreprises participants à des expérimentations Expérimentations ☉ 6 | EL 2 (saisir les opportunités) : Les acteurs régionaux exploitent les opportunités économiques de l'économie locale et orientent les (nouveaux) modèles commerciaux, les offres, les produits, les processus de production et les services en conséquences | Nombre de nouvelles opportunités économiques exploitées Nouvelles opportunités économiques ☉ 4 | Les disparités régionales diminuent. | Variation des indicateurs MONET sur les disparités régionales. |
| | Acteurs régionaux et d'entreprises participants ☉ 18 | DU 8 (promouvoir la collaboration) : Les acteurs régionaux de différentes thématiques et régions réalisent davantage de projets en collaboration partenariale. (Indicateur commun à l'objectif 1.1 et 1.2) | Nombre de partenariats de plus de trois parties issues de thématiques et/ou de régions différentes Partenariats de plus de trois parties ☉ 4 | Les échanges économiques dans l'Arc jurassien et la circulation de la richesse créée sont intensifiés. Les dépendances extérieures sont limitées et les circuits-courts favorisés | Valeur ajoutée brute de la région. Source : Indicateur Structure par branches selon l'OFS |
| | | | | L'identité de l'Arc jurassien est promue et ainsi l'attractivité en tant que lieu de vie, de travail et d'innovation est renforcée | Évolution de la population régionale et de l'emploi. Source : Atlas statistique de la Suisse |

Figure 5 : Modèle d'efficacité - Objectif 1

b. Objectif 2 : Soutenir la création de valeur ajoutée à travers les systèmes industriels de l'Arc jurassien

Cet objectif vise à améliorer la compétitivité interrégionale grâce à des projets de développement structurants et pertinents à l'échelle de l'Arc jurassien. Il s'agit de faire face collectivement au défi rencontré par le tissu industriel et économique et ainsi de maintenir la compétitivité des entreprises face à une concurrence nationale et internationale forte.

i. *Objectif 2.1 : Soutenir des démarches en faveur de l'installation et du maintien du personnel qualifié*

Éléments stratégiques

La pénurie de main d'œuvre est globale et concerne la majorité des secteurs de l'Arc jurassien. Toutefois, le secteur industriel est plus intensément exposé à ce facteur en raison d'un attrait relatif des métiers techniques et d'un manque d'attractivité de l'Arc jurassien aux yeux des jeunes diplômés par rapport aux grands centres urbains. Ainsi, un soutien dédié au secteur industriel et qui profite à l'ensemble du tissu économique régional est nécessaire. Les périodes précédentes ont démontré la difficulté de trouver des projets ayant un impact équilibré sur les quatre cantons. L'animation territoriale (cf. l'objectif 1) doit permettre de mobiliser des acteurs économiques privés et faire émerger plus d'actions collectives qui pourraient ensuite se voir soutenues par cet objectif 2.1. Les efforts en ce sens doivent perdurer en vue de maintenir l'excellence du savoir-faire et des compétences.

Actions à soutenir

Le sous-objectif entend soutenir des projets structurants et collaboratifs afin (1) de valoriser les métiers techniques par la sensibilisation des jeunes, des enseignants, des parents et du grand public et par la mise en relation des entreprises avec les élèves et les futurs diplômés. Les idées de projets suivantes ont été identifiées : prix de l'innovation de l'Arc jurassien, mesures auprès des élèves des écoles secondaires via l'extension des activités de #bepog, démarches de marketing territorial, ...

Le sous-objectif entend également (2) développer des services en faveur du tissu industriel afin d'améliorer la disponibilité de la main d'œuvre en caractérisant les besoins et en identifiant des orientations à prendre pour la formation de base et continue. Les idées de projets suivantes ont été identifiées: observatoire des métiers de la microtechnique, plateformes de prêt d'employés qualifiés interentreprises (modèle Mobiliwork), ...

Groupe cible

Le groupe cible est composé des PME industrielles, des centres de compétences, des associations faitières et fondations industrielles (FAJI, ARCM, ...) ou encore des partenaires académiques et de recherche (FSRM, Hautes écoles, ...)

Effets attendus

L'intérêt des élèves et des jeunes diplômés pour travailler dans les métiers techniques augmente et le grand public est sensibilisé aux opportunités des métiers techniques. Les nouveaux services attirent et maintiennent une main d'œuvre qualifiée auprès des PME de l'Arc jurassien et consolident le positionnement d'excellence du territoire en matière d'innovation (technologique et autre).

- ii. *Objectif 2.2 : Soutenir l'émergence et la (re-) localisation de filières porteuses entre artisanat et industrie*

Éléments stratégiques

Le potentiel de création de valeur ajoutée des filières émergentes doit être stimulé par la localisation ou la relocalisation d'activités se situant entre l'artisanat et l'industrie et qui ne sont pas nécessairement technologiques. Une meilleure intégration des acteurs économiques régionaux, tant verticale qu'horizontale, permettra de réduire les dépendances externes et/ou de valoriser les ressources locales. Les récentes pénuries en matière d'approvisionnement ont prouvé qu'il est nécessaire de développer des solutions alternatives de production. Ce sous-objectif répond à plusieurs enjeux structurels en matière de développement durable, de valorisation des ressources locales, de sécurité de l'approvisionnement et de diversification du tissu économique. L'animation territoriale (cf. objectif 1) permettra d'identifier et de caractériser des filières émergentes.

Actions à soutenir

Le sous-objectif entend soutenir des projets collaboratifs (1) pour favoriser le développement de filières porteuses à dimension régionale et/ou de réseaux d'entreprises se situant entre l'artisanat et l'industrie. Les projets permettant de rapprocher les chaînes de valeur et valoriser les ressources locales seront soutenus (exemples : entreprises qui produisent de la poudre d'insectes pour nourrir le bétail, produits cosmétiques naturels ou dans les soins, filière du malt pour les brasseries de l'Arc jurassien, ...). Il s'agit de filières qui présentent un intérêt par étendre leurs activités sur tout le territoire et ayant le potentiel d'augmenter leurs exportations par la suite.

Groupe cible

Le groupe cible est composé des PME industrielles et artisanales avec un fort potentiel de création de valeur ajoutée et renforçant les circuits-courts.

Effets attendus

Les nouvelles opportunités commerciales valorisant les ressources locales sont saisies par les entreprises émergentes (entre artisanat et industrie) et l'ancrage des filières économiques historiques et émergentes préserve et crée des emplois. La compétitivité des entreprises est améliorée.

Contribution au développement durable – Objectif 2

L'objectif 2.2 du PMO Arc jurassien a pour objectif de soutenir des projets innovants valorisant des ressources locales et raccourcissant les chaînes de valeur. Les projets particulièrement novateurs pour développer des produits, services ou processus respectueux de l'environnement contribueront directement à au volet consommation et production durable. Les actions soutenues par le PMO Arc jurassien 2024-2027 contribuant à exploiter les opportunités offertes par les innovations respectueuses du climat et des ressources sont mesurées par l'indicateur DU 2 du modèle d'efficacité.

Modèle d'efficacité - Objectif 2 : Soutenir la création de valeur ajoutée à travers les systèmes industriels de l'Arc jurassien

| Que faire pour y parvenir? | Comment identifier le résultat? | Que changer dans les groupes cibles pour y parvenir? | Comment identifier le changement? | Quel est l'impact souhaité? | Comment identifier l'effet? |
|---|--|--|---|--|--|
| Prestations / produits (output) | Indicateur | Effets sur les groupes cibles (outcome) | Indicateur | Conséquences dans les zones (impact) | Indicateur |
| B1: Soutenir des démarches en faveur de l'installation et du maintien du personnel qualifié | | | | | |
| Des actions pour attirer de la main d'œuvre qualifiée sont établies avec et en faveur des entreprises | Nombre de nouvelles actions coordonnées Nouvelles actions ⊙ 8 | Les entreprises de l'industrie, du commerce et des services luttent activement et ensemble contre la pénurie de main d'œuvre qualifiée | Nombre d'entreprises participantes Entreprises participantes ⊙ 40 | Maintien / création d'emplois dans les régions de montagne, les espaces ruraux, et/ou les régions frontalières | Évolution de l'emploi régional. Source : Atlas statistique de la Suisse |
| B2: Soutenir l'émergence et la (re-) localisation de filières porteuses (entre artisanat et industrie) | | | | | |
| Des actions pour développer des filières porteuses sont menées par des entreprises et acteur régionaux | Nombre de nouvelles actions coordonnées / Nombre d'entreprises participantes Nouvelles actions ⊙ 8 Entreprises participantes ⊙ 8 | Les entreprises exploitent les opportunités économiques offertes par les innovations et orientent les produits, les processus de production et les services vers la création de valeur dans des systèmes régionaux et circulaires | Nombre de projets de développement qui exploitent avec succès les opportunités offertes Projets de développement ⊙ 1 | L'occupation décentralisée du territoire est encouragée | Évolution de la population régionale et de l'emploi. Source : Atlas statistique de la Suisse |
| | | DU2 (Exploiter les opportunités) : Les entreprises exploitent les opportunités économiques offertes par les innovations respectueuses du climat et des ressources ainsi que par les innovations sociales, et orientent les produits, les processus de production et les services vers la création de valeur dans des systèmes régionaux et circulaires | Nombre de projets de développement qui exploitent avec succès les opportunités offertes par les innovations respectueuses du climat et des ressources Projets de développement ⊙ 1 | La compétitivité de la région a augmenté | Classement régional du PIB. Source, par ex. indicateur de compétitivité cantonal de l'UBS. |
| | | | | La valeur ajoutée de la région a augmenté | Valeur ajoutée brute de la région. Source : Indicateur Structure par branches selon l'OFS |
| | | | | Les disparités régionales diminuent. | Variation des indicateurs MONET sur les disparités régionales. |
| | | | | Les entreprises industrielles bénéficient d'une main d'œuvre qualifiée selon leurs besoins | Évolution de l'emploi régional. Source : Atlas statistique de la Suisse |

Figure 6: Modèle d'efficacité - Objectif 2

c. Objectif 3 : Soutenir le développement d'un système touristique intégré

Le Système Touristique Intégré Jura & Trois-Lacs (STI-J3L) s'appuie sur la structuration qui a été développée au fil des années entre Jura & Trois-Lacs et les offices du tourisme cantonaux. Le PMO Arc jurassien entend mettre en place un STI-J3L qui propose des outils adaptés aux PME et start-up dans leur démarche d'innovation.

- i. *Objectif 3.1 : Développement des compétences des prestataires touristiques (Coaching selon concept RIS 2024+)*

Éléments stratégiques

Le sous-objectif vise à offrir un service de coaching actif, d'expertise et de compétences destinés aux prestataires touristiques. Ces derniers pourront se faire accompagner dans leurs projets de développement à plusieurs stades. Le projet TalentisLAB, déjà soutenu par le PMO Arc jurassien, remplira cette fonction dans le STI-J3L. Conformément au concept RIS 2024+, il s'agira essentiellement de prestations de coaching qui permettront d'accompagner une large diversité de prestataires touristiques. Le projet TalentisLAB est mis en œuvre par Jura tourisme en collaboration avec Jura bernois Tourisme, Tourismus Bienne Seeland, Tourisme neuchâtelois, le Service de l'Économie du canton de Neuchâtel, l'ASEN - Association pour le Soutien de l'Entrepreneuriat Neuchâtelois et l'ADNV - Association pour le Développement du Nord Vaudois.

Actions à soutenir

Le dispositif TalentisLAB permettra de (1) dispenser un service de coaching actif pour accompagner les prestataires touristiques dans leurs projets à plusieurs stades (diagnostic et opportunité, positionnement, mise en œuvre, exploitation). Le concept offre aux prestataires touristiques un accompagnement gratuit jusqu'à concurrence de 20 heures. Ensuite, les prestataires pourront, si nécessaire, poursuivre l'accompagnement grâce à un mandat sur la base d'un tarif attractif.

Les services de coaching sont également accompagnés d'une (2) offre de services d'expertises et de compétences spécifiques. Les coaches TalentisLAB ont à disposition un réseau d'experts sur des problématiques très pointues comme l'aménagement du territoire, le financement de projets ou les différentes réglementations.

Le dispositif TalentisLAB repose également sur des (3) activités de communication et d'animation d'un réseau de prestataires touristiques afin d'engager ces derniers dans un processus d'innovation et de développement. Les événements de sensibilisation sont un levier pour mobiliser les acteurs touristiques.

Groupe cible

Le groupe cible est composé des prestataires touristiques et plus généralement prestataires de services avec une composante touristique

Effets attendus

Les prestataires touristiques renforcent l'attractivité de la destination Jura & Trois-Lacs grâce à des projets de développement accompagnés par le dispositif de coaching TalentisLAB. Les prestataires touristiques créent de la valeur-ajoutée et des emplois. Les projets créent de l'émulation entre eux et créent un rayonnement national et international.

- ii. *Objectif 3.2 : Soutenir la transformation digitale et développer la visibilité de l'offre touristique de l'Arc jurassien (Approfondissements thématiques selon concept RIS 2024+)*

Éléments stratégiques

Afin d'attirer les touristes, les activités de marketing et de promotion de la destination Jura & Trois-Lacs sont financées par les cantons et les communes membres de l'association en dehors de la NPR. Dans le cadre de la NPR, Jura & Trois-Lacs, en collaboration avec les offices du tourisme cantonaux, continuera à entreprendre un travail intensif d'innovation digitale. Il s'agit d'une thématique en constante évolution qu'il convient de soutenir de manière continue afin d'améliorer la compétitivité des prestataires touristiques. Par le biais d'outils informatique innovants, les prestataires touristiques répondent aux besoins des touristes et permettent à la destination Jura & Trois-Lacs d'avoir un positionnement significatif sur le marché du tourisme suisse et international. Les années à venir consisteront à améliorer l'expérience client. La veille touristique constitue également un outil d'aide à la décision pertinent afin d'accompagner l'ensemble des acteurs touristiques dans leur développement. Ce sous-objectif entre particulièrement en résonance avec le thème transversal de la numérisation. Il s'agit un élément décisif afin d'améliorer la compétitivité des prestataires touristiques de l'Arc jurassien.

Actions à soutenir

Ce sous-objectif vise à (1) soutenir le développement digital de la destination Jura & Trois-Lacs. Les outils informatiques doivent améliorer l'expérience-client de la destination Jura & Trois-Lacs à travers les outils numériques et développer une visibilité et un positionnement de choix des offres des prestataires touristiques sur le marché suisse et international. Le thème de l'intelligence artificielle sera, par exemple, un sujet primordial pour l'amélioration de l'expérience-client et l'attractivité de la destination.

Il vise également à (2) développer la veille touristique et à analyser les tendances et les données pour l'aide à la décision des acteurs touristiques. Les informations recueillies sont ensuite disponibles sur un portail commun qui constitue un prérequis pour améliorer la chaîne de services touristiques.

Les sujets identifiés actuellement à l'échelle de la destination Jura & Trois-Lacs pour suivre les évolutions des technologies digitales sont les suivants : la blockchain appliquée au tourisme (ex. monnaies virtuelles, ticketing, etc.), l'intelligence artificielle, la réalité augmentée et virtuelle, les systèmes de sécurité digitale, la gestion des données et en particulier les aspects juridiques de la collecte de données, l'évolution de la numérisation des offices du tourisme, l'évolution des réseaux sociaux ou encore le développement des GAFAM et autres structures internationales actives dans la digitalisation du tourisme.

Groupe cible

Le groupe cible est composé des prestataires touristiques et plus généralement prestataires de services avec une composante touristique

Effets attendus

L'offre des prestataires touristiques est plus visible et plus attractive. Les prestataires touristiques bénéficient également d'une mutualisation de l'innovation digitale et peuvent développer leurs affaires sur cette base. L'expérience-client est améliorée et la destination Jura & Trois-Lacs est plus compétitive grâce à un rayonnement national et international.

Contribution au développement durable – Objectif 3

L'objectif 3.1 du PMO Arc jurassien 2024-2027 vise à développer les compétences des prestataires touristiques grâce à une offre de coaching pour la mise en œuvre de leurs projets de développement. L'attractivité du secteur touristique de l'Arc jurassien reposant notamment sur les paysages naturels et la biodiversité, une part des projets accompagnés sous l'objectif 3.1 contribueront ainsi directement au volet climat, énergie et biodiversité de la durabilité. Les actions soutenues par le PMO Arc jurassien 2024-2027 contribuant à exploiter les opportunités économiques de la biodiversité et du paysage sont mesurées à travers l'indicateur DU 8 du modèle d'efficacité.

Modèle d'efficacité - Objectif 3 : Soutenir la création de valeur ajoutée à travers les systèmes industriels de l'Arc jurassien

| Que faire pour y parvenir? | Comment identifier le résultat? | Que changer dans les groupes cibles pour y parvenir? | Comment identifier le changement? |
|--|---------------------------------|--|-----------------------------------|
| Prestations / produits (output) | Indicateur | Effets sur les groupes cibles (outcome) | Indicateur |

C1: Développement des compétences des prestataires touristiques

| | | | |
|--|--|--|---|
| Les prestataires touristiques bénéficient d'un coaching adapté à leurs besoins et de services d'expertises externes spécifiques. | Nombre de coaching initiés / Nombre de services externes sollicités Coaching initiés ☉ 150 Services externes sollicités ☉ 40 | L'évolution des affaires (développement du chiffre d'affaires, optimisation des processus, positionnement sur le marché, etc.) des PME accompagnées est positive | Utilité et effet concret de la prestation de « coaching » : la compétence acquise a-t-elle eu une influence positive sur le développement des prestataires touristiques ? Répondent « oui » et peuvent justifier cette affirmation (obligation de reporting pour chaque coaching) ☉ 75 % |
| | | DU6 (exploiter les opportunités) : Les prestataires touristiques exploitent les opportunités économiques de la biodiversité et du paysage et les valorisent par une utilisation adaptée au site. | Nombre de projets de développement qui exploitent avec succès les opportunités économiques de la biodiversité et du paysage. Nombre de projets ☉ 12 |

C2: Soutenir la transformation digitale et développer la visibilité de l'offre touristique de l'Arc jurassien

| | | | |
|---|---|--|---|
| Les acteurs touristiques intègrent la digitalisation (au sens large) dans leurs projets et déclarent comment ils en tiennent en compte. | Nombre de nouvelles actions coordonnées pour développer les outils digitaux Nouvelles actions ☉ 16 | DG2 (Exploiter les opportunités) : les acteurs touristiques exploitent les opportunités économiques de la digitalisation et orientent les (nouveaux) modèles commerciaux, les offres, les produits, les processus de production et les services en conséquence | Nombre d'actions correspondantes axées sur la transformation digitale et mise en œuvre avec succès par les acteurs touristiques Actions mises en oeuvre ☉ 12 |
| Les prestataires touristiques bénéficient d'une veille touristique pour l'aide à la décision. | Nombre de visites de l'observatoire Visites de l'observatoire ☉ 5'000 | | |

| Quel est l'impact souhaité? | Comment identifier l'effet? |
|---|---|
| Conséquences dans les zones (impact) | Indicateur |
| Maintien / création d'emplois dans les régions de montagne, les espaces ruraux, et/ ou les régions frontalières | Évolution de l'emploi régional. Source : Atlas statistique de la Suisse |
| l'occupation décentralisée du territoire est encouragée. | Évolution de la population régionale et de l'emploi. Source : Atlas statistique de la Suisse. |
| La compétitivité de la région a augmenté. | Classement régional du PIB. Source, par ex. indicateur de compétitivité cantonal de l'UBS. |
| La valeur ajoutée de la région a augmenté | Valeur ajoutée brute de la région. Source : Indicateur Structure par branches selon l'OFS |
| Les disparités régionales diminuent. | Variation des indicateurs MONET sur les disparités régionales. |
| Les prestataires touristiques maintiennent et créent des emplois. | Évolution de l'emploi régional. Source : Atlas statistique de la Suisse |
| Les prestataires touristiques créent de la valeur-ajoutée | Valeur ajoutée brute de la région et du secteur touristique. Source : Indicateur Structure par branches selon l'OFS |

Figure 7 : Modèle d'efficacité - Objectif 3

d. Management régional NPR

Comme durant la période précédente 2020-2023, **arcjurassien.ch** assure la mise en œuvre opérationnelle du programme. Les principales activités du management régional sont résumées selon 7 catégories.

- (1) Gouvernance technique et politique du PMO Arc jurassien*
- (2) Montage de projets structurants portés ou pilotés par arcjurassien.ch*
- (3) Instruction des projets avec les services métiers cantonaux*
- (4) Suivi des projets programmés*
- (5) Gestion, reporting et controlling*
- (6) Travail de réseau et de représentation pour le programme*
- (7) Communication***

4. Modalités de soutien et de mise en œuvre des projets

a. Sélection des projets

Les projets doivent s'inscrire dans un objectif du programme et répondre au modèle d'efficacité y relatif (cf. chapitre 3). Les projets doivent respecter les principes de base de la NPR selon la dernière version des critères clés³. Les projets seront sélectionnés selon :

- i. Leur caractère novateur, exportateur, collaboratif et précompétitif ;
- ii. Leur capacité à créer de la valeur ajoutée ;
- iii. Leur respect du développement durable.

Au-delà des dispositions règlementaires prévues pour les projets financés par la NPR, les projets doivent respecter certains critères généraux, notamment :

- S'inscrire dans les politiques et stratégies cantonales concernées ;
- Répondre aux particularités et aux besoins régionaux ;
- Être pertinent à l'échelle intercantonale ;
- Réunir au moins des partenaires de 2 cantons de l'Arc jurassien pour favoriser la mise en place d'opération pilotes qui à terme pourrait faire l'objet d'une extension à l'échelle de l'Arc jurassien ;
- Impliquer des acteurs pertinents et compétents dans leurs domaines d'action ;
- Privilégier les principes de l'interdisciplinarité et du partenariat public-privé ;
- Identifier les modalités de pérennisation des actions envisagées ;
- Être complémentaire aux prestations des Systèmes Régionaux d'Innovation (RIS)⁴ ;
- Ne pas créer, si possible, de nouvelles structures.

b. Nature des financements accordés

Les aides financières accordées dans le cadre du programme au titre de la NPR sont des aides à fonds perdus en principe provenant à part égale de la Confédération et des cantons.

Le montant des aides financières NPR est défini par rapport à l'impact global des projets et des mesures. Il est octroyé en principe jusqu'à un maximum de 2/3 des financements totaux. Le 1/3 restant englobe l'autofinancement des partenaires et le financement de tiers.

c. Déposer une demande d'aide financière

Les demandes de financement se font en tout temps. Les projets peuvent être programmés du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Avant toute démarche de formalisation d'un projet, il est vivement conseillé aux porteurs de se rapprocher d'arcjurassien.ch pour vérifier l'adéquation de leur projet avec les objectifs et critères d'éligibilité du programme ainsi que les disponibilités financières du programme.

Étape 1 : Transmission d'une demande

Le porteur transmet à arcjurassien.ch une demande qui comprend les éléments suivants :

- Un résumé des objectifs du projet ;
- Le partenariat envisagé ;

³ [Critères clés pour les projets de la Nouvelle politique régionale \(NPR\)](#)

⁴ [Systèmes Régionaux d'Innovation \(RIS\)](#)

- Une ébauche de budget et du plan de financement.

Un premier examen de l'éligibilité du projet au programme de politique régionale intercantonal Arc jurassien 2024-2027 est alors effectué par le comité technique, composé des responsables NPR de chaque canton.

Étape 2 : Dépôt officiel du dossier

Sur la base d'un préavis positif du comité technique, le porteur est invité à transmettre un dossier complet à arcjurassien.ch qui comprend les éléments suivants :

- Les informations concernant le porteur de projet (statut juridique, personne de contact, coordonnées, etc.) et les partenaires au projet ;
- La description détaillée et complète du projet ;
- Le public cible, en mentionnant les principaux bénéficiaires des solutions touristiques ou industrielles proposées ;
- Une planification de la mise en œuvre du projet ;
- Un budget par prestation et par partenaire, ainsi qu'un plan de financement pour la durée du projet incluant le montant de financements NPR sollicité ;
- Une lettre d'engagement signée de chaque partenaire certifiant leurs apports au projet ;
- Un modèle d'efficacité - canevas téléchargeable sur le site internet d'arcjurassien.ch ;
- Un business model, dans le cas où le projet débouche sur la commercialisation d'applications.

d. Processus d'instruction

Étape 1 : Instruction par le comité technique

Le comité technique du programme, composé des responsables NPR des cantons, se prononce sur l'éligibilité du dossier.

Étape 2 : Décision d'octroi des aides cantonales et fédérales

Sur la base d'un préavis positif du comité technique, la commission politique du programme (commission LPR), composée des 4 Conseillers d'Etat membres de l'Association arcjurassien.ch, décide de l'attribution des aides fédérales à fonds perdus. Les attributions cantonales sont confirmées à la suite de cette décision.

Étape 3 : Conventionnement

Suite à la décision positive de la commission LPR, une convention attributive des aides fédérales et cantonales est élaborée et cosignée par le porteur de projet. Elle précise le but de l'aide financière accordée, la description du projet bénéficiaire, les conditions liées à l'utilisation des aides fédérale et cantonales, les moyens de contrôle et modalités de versement des aides financières fédérale et cantonales, l'inexécution du contrat et la résolution des différends.

e. Devoir d'information et de communication

Le porteur de projet informe régulièrement arcjurassien.ch de l'état d'avancement du projet, et l'associe aux comités de pilotage ainsi qu'à tout événement important permettant de mesurer les résultats des actions mise en œuvre.

Dans toute opération promotionnelle, le porteur s'engage à faire état du soutien de la Confédération et des cantons

f. Éligibilité des dépenses

Les dépenses doivent être en lien avec le but poursuivi par le projet. Par défaut, les dépenses sont éligibles à partir de la date de conventionnement. Toutefois, pour les projets qui commenceraient avant la date de conventionnement, les dépenses peuvent être éligibles de manière rétroactive à compter de la date du dépôt officiel du dossier, sous réserve de la décision d'octroi des aides cantonales et fédérales. Le porteur du projet est responsable de la répartition des moyens entre les partenaires du projet, ainsi que du décompte correct des coûts assumés par l'ensemble des partenaires du projet.

g. Modalités de versement des aides financières

Le porteur sollicite les versements des parts cantonales et fédérales auprès d'**arcjurassien.ch** sur la base d'un rapport d'activités et un rapport financier au moins une fois l'an . Ces rapports permettent de vérifier l'atteinte des résultats, le suivi financier du projet, les délais de réalisation, le respect des règles en matière de communication ou encore les réflexions au sujet de la pérennisation du projet.

Le versement de aides cantonales et fédérales se fait au prorata des dépenses effectivement engagées, ou sur le point d'être engagées. Les versements des acomptes sont effectués jusqu'à concurrence de 80% des subventions fédérales et cantonales octroyées, le solde étant versé sous réserve de validation des rapports d'activités et financiers finaux.

En fin de projet, **arcjurassien.ch** sollicite un entretien final dans les locaux des porteurs. À cette occasion seront notamment vérifiés les justificatifs des dépenses par sondage et le bon respect de certains points de la convention tels que le versement des charges sociales ainsi que le respect des conventions collectives de travail ou usages locaux et de branche en matière de conditions de travail.